Lisez-moi V102 – octobre 2021

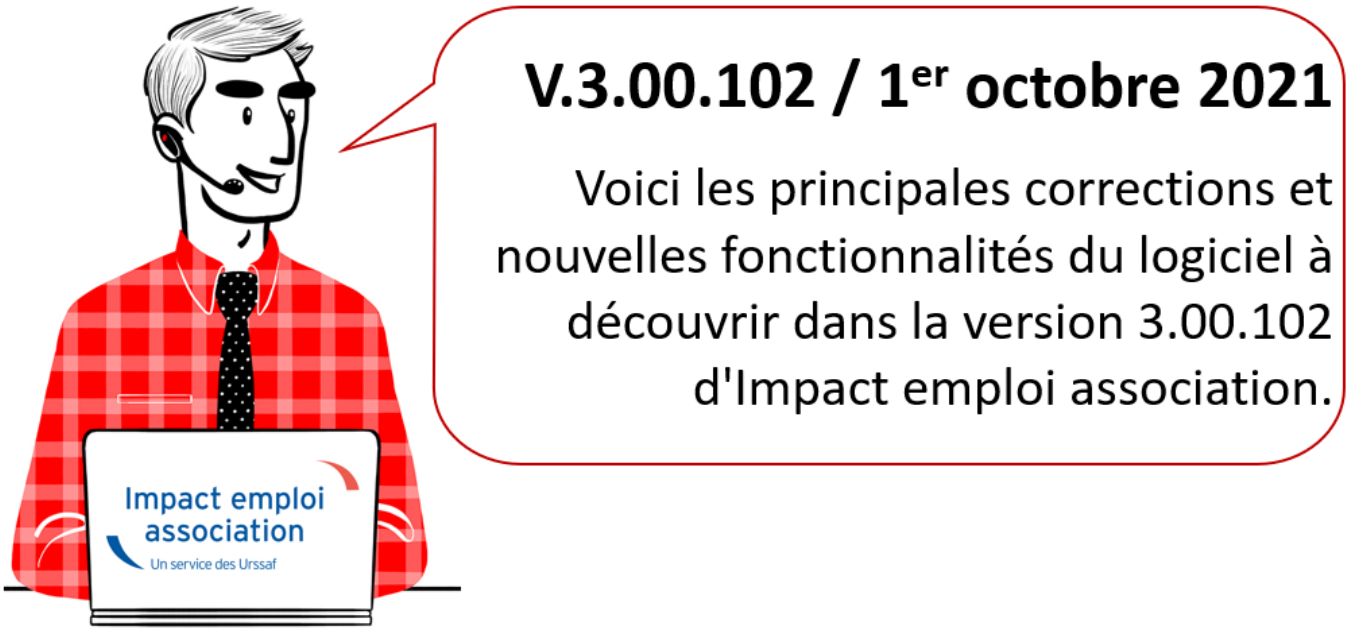

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos, vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le forum des tiers de confiance, veuillez trouver ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion).

– Sommaire –

- Informations importantes
- Régularisations
- Paramétrage
- Correction d'anomalies
- Fiches à la une
- Rappels

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles *(travail à distance…)*, **il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.**

Si vous êtes dans ce cas, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

► Revalorisation du SMIC au 1er octobre 2021

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages engendrés par la revalorisation du SMIC au 1er octobre 2021.

► Covid-19 : Aide au paiement 15 % – Sortie de crise

L'article 25 de la loi de finances rectificative pour 2021 (LFR) instaure une **aide au paiement** des cotisations et contributions sociales à destination des employeurs de moins de 250 salariés des secteurs les plus touchés par la crise économique et sanitaire (secteurs S1 et S1 bis) afin d'accompagner leur reprise d'activité, dans le contexte de levée progressive des restrictions sanitaires débutée en mai 2021. Son **montant** correspond à **15% de la masse salariale**.

Attention soyez vigilants aux critères d'éligibilité et l'interdiction de cumuler, sur une même période d'emploi, cette aide avec l'exonération de cotisations patronales et d'aide au paiement 20 %.

Les développements livrés dans cette version vous permettent, selon votre éligibilité, de déclarer cette aide pour les périodes d'emploi, de mai à juillet 2021.

Retrouvez les **modalités d'application de ce dispositif dans votre logiciel** en consultant la fiche **« COVID-19 : Aide au paiement 15% – Sortie de crise**« .

RETOUR SOMMAIRE

REGULARISATIONS

► Régularisations – Taux accident du travail

L'onglet « *Régularisation de cotisations* » s'est enrichi d'une nouvelle fonctionnalité vous permettant de **régulariser le taux accident du travail.**

Retrouvez la fiche pratique ***Régularisations – Accident de travail. Cotisation erronée*** relative à ces nouvelles options.

► Régularisations – Cotisation supplémentaire Alsace – Moselle cotisée à tort

L'onglet « *Régularisation de cotisations* » s'est enrichi d'une nouvelle fonctionnalité vous permettant de **régulariser la cotisation supplémentaire Alsace/Moselle soumise à tort en cas de chômage partiel.**

Retrouvez la fiche pratique ***Régularisations – Alsace-Moselle. Cotisation supplémentaire cotisée à tort*** relative à ces nouvelles options.

RETOUR SOMMAIRE

CORRECTION D'ANOMALIES

► Majoration cotisation chômage artiste

La cotisation majoration chômage a été rétablie pour le calcul des bulletins CDD d'usage artiste.

PARAMETRAGE

► Revalorisation du SMIC au 1er octobre 2021

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages engendrés par la revalorisation du SMIC au 1er octobre 2021.

► Rappel sauvegardes et restaurations

Si vous êtes de retour en situation de télétravail, **pensez à revoir vos scripts de sauvegarde** *(vous avez peut-être changé de répertoire ou reporté certaines sauvegardes)*.

Si vous êtes de retour en situation de télétravail, **pensez à revoir vos scripts de sauvegarde** *(vous avez peut-être changé de répertoire ou reporté certaines sauvegardes)*.

Retrouvez si besoin la fiche pratique ***« Sauvegardes et restaurations »***, ainsi que la fiche ***« Sauvegarde des bases de données – Anomalies »***.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie, ainsi que les nouvelles fiches mises à votre disposition.

- **Régularisations – Prévoyance. Cotisation erronée »**
- **Régularisations – Retraite. Taux erroné »**
- **Régularisations – Changement de période à titre rétroactif**
- **Gestion des flux DSN / PAS – Cycle de paie**

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, **c'est ICI** ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil **recherche par mots clés** pour trouver une fiche spécifique :

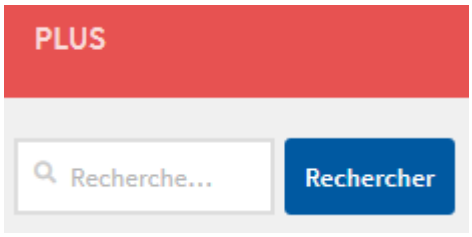

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

► Outil de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2021.1.0.17

Pensez à mettre à jour votre outil de contrôle à l'aide du bouton orange de

la barre d’outils :

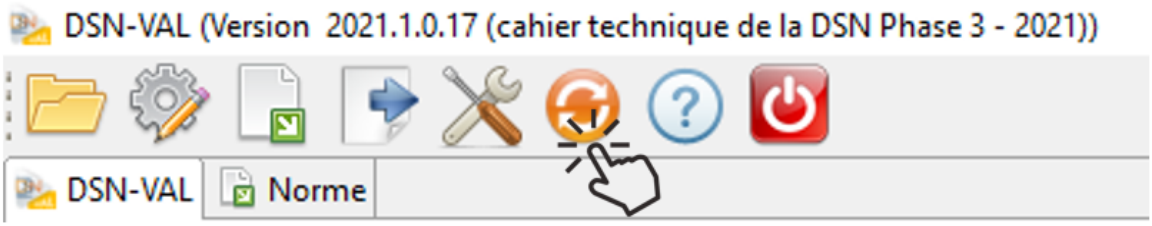

Attention ! Avez-vous bien téléchargé la nouvelle version DSN-Val 2021.1 à partir du *portail net-entreprises* ?

Si besoin, retrouvez **ICI la procédure d’installation et d’utilisation de votre outil de contrôle DSN 2021.**

► Comment joindre l’assistance ?

Attention nouveauté : Pour toute nouvelle **demande de régularisation DSN**, merci d’utiliser le formulaire ***« Fiche-navette – Régularisation DSN »***.
Toute demande de régularisation passant par l’adresse mail habituelle de l’assistance ne sera pas prise en compte par les techniciens.

Pour toute autre demande, l’**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d’indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes peut varier selon la charge de l’assistance. **Merci de ne pas réitérer l’envoi d’un même message** afin d’éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L’équipe Impact emploi vous remercie !

RETOUR SOMMAIRE